

latives le leader de la Chambre a-t-il l'intention de présenter?

L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé): Oui, monsieur l'Orateur, le gouvernement est disposé à procéder immédiatement à l'examen de mesures législatives. Lorsque le comité des subsides aura été saisi des crédits des dix ministères, nous avons l'intention de mettre en délibération le projet de loi concernant la réforme du Sénat, puis, si le temps le permet, la mesure visant à modifier la loi sur la Banque du Canada.

LA PROPAGANDE RACISTE

DIFFUSION PAR LA POSTE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Harold E. Winch (Vancouver-Est): J'aimerais poser une question au sujet d'agissements subversifs, différant quelque peu de ceux que nous avons déjà discutés. J'aimerais poser au ministre des Postes suppléant une question découlant de la décision qu'il a prise de fermer certaines cases postales. Le ministre des Postes suppléant étant absent, puis-je poser ma question au ministre des Postes suppléant intérimaire, à qui j'ai donné préavis de ma question de bonne heure ce matin?

A-t-on signalé au ministère des Postes qu'une organisation, qui s'est donnée pour nom «L'ordre naturel» et dont le siège social se trouve en Colombie-Britannique, au 1630, rue Alberni, Vancouver 5, utilise la Poste royale pour diffuser une propagande raciale très virulente contre les Canadiens d'origine juive, avec l'information qu'on peut obtenir des imprimés de même nature de *Canadian Publications* à Gooderham, en Ontario? J'ai reçu ces imprimés expédiés par la poste à mes commettants de Vancouver. Le ministère des Postes ou le ministre des Postes suppléant intérimaire prendra-t-il des dispositions pour interdire l'usage de la Poste royale pour la diffusion d'imprimés haineux?

M. Alexis Caron (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Je vais prendre la place du ministre des Postes suppléant intérimaire et porterai la question à son attention lorsqu'il sera de retour.

M. Winch: Je regrette, mais je viens tout juste d'apprendre que l'honorable député est le ministre des Postes suppléant intérimaire. Je n'ai pas compris quelles mesures il entend prendre.

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Nous donnerons suite à la question de l'honorable député et examinerons minutieusement cette affaire.

M. Winch: Je remercie de sa réponse le ministre des Postes suppléant intérimaire ad-joint.

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ENTRETIENS SUR LA NÉGOCIATION D'ACCORDS ENTRE LES PROVINCES ET LES ÉTATS ÉTRANGERS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. D. S. Harkness (Calgary-Nord): Je voudrais poser une question au premier ministre à propos des entretiens qu'il a eus en fin de semaine avec le premier ministre de la province de Québec. Quelle particularité du pouvoir de conclure des traités les cabinets fédéral et provincial du Québec peuvent-ils envisager par suite des déclarations faites par le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et d'après lesquelles le pouvoir de conclure des traités relèverait entièrement du gouvernement fédéral?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Certaines dispositions doivent faire continuellement l'objet de discussions entre les gouvernements fédéral et provinciaux à cause de certaines ententes que les provinces voudraient conclure avec des autorités, même d'autres pays, au sujet de questions pratiques qui se rattachent à la responsabilité du gouvernement fédéral en ce qui a trait à la politique étrangère.

(Plus tard)

(Texte)

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au très honorable premier ministre.

Hier soir, nous avons entendu à la télévision le programme «Conférence de presse», au cours duquel le premier ministre de la province de Québec nous disait qu'il avait pris des notes lorsque le premier ministre du Canada parlait et que celui-ci avait pris des notes lorsque celui du Québec avait parlé; les deux ont donc pris des notes. Je voudrais savoir s'ils en sont arrivés à une entente quelconque.

Hier soir, c'était bien d'entendre le premier ministre Jean Lesage nous dire qu'il n'avait pas le droit de parler, qu'il n'avait pas la permission de dire ce qui s'était passé. Seulement, à quel point en est rendue l'entente ou la compréhension entre le premier ministre du Canada et celui du Québec au sujet de ce qui pourrait être conclu entre une province et un autre pays, en supposant que les provinces doivent passer par Ottawa pour conclure une entente quelconque?

Le très honorable premier ministre n'aurait-il pas une déclaration à nous faire à cet effet, afin que la chose soit établie clairement et qu'on sache si le premier ministre du Canada a plus d'influence que celui du Québec, ou si c'est le premier ministre du Québec qui en a plus que celui du Canada, selon la nouvelle «conjugaison»?